

Quels besoins en compétences à l'horizon 2021 ?

Le secteur des IMMEE pèse pour 11% dans la production industrielle nationale.

Le département de la Formation professionnelle compte commanditer en septembre prochain une étude d'identification des besoins en compétences des IMMEE. Celle-ci devra aboutir à l'élaboration d'un plan de formation à l'horizon 2021 et un référentiel des métiers et compétences spécifiques au secteur.

Les industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (IMMEE) auront leur propre plan de formation à l'horizon 2021. Après l'agroalimentaire, les transports, le paramédical (www.lematin.ma), le département de la Formation professionnelle a lancé un appel d'offres pour la réalisation de l'étude d'identification des besoins en compétences de ce secteur. Un budget de 3,7 millions de dirhams est consacré à cette étude qui sera lancée vers fin septembre prochain.

Pour le ministère, l'activité des IMMEE occupe une place importante dans le tissu industriel national. «Outre son rôle stratégique de pourvoyeur de biens d'équipements à l'économie nationale et de services de leur maintenance, il contribue largement au renforcement des infrastructures du pays», précise la Formation professionnelle dans le cahier des prescriptions spéciales (CPS) accompagnant l'appel d'offres. Concrètement, le secteur pèse pour 11% dans la production industrielle nationale. Il représente également 17% des investissements de l'industrie et pas moins de 10% des emplois. Il recèle en plus d'importantes potentialités à l'export.

La stratégie de développement du secteur s'articule autour de trois axes : l'intégration industrielle, la compétitivité et le développement de l'offre exportable. «La convention signée avec les

pouvoirs publics dans le cadre du Plan de l'accélération industrielle fixe des objectifs chiffrés pour la réalisation de cette stratégie. L'atteinte de ces objectifs reste tributaire de la qualité du capital humain du secteur. Afin d'accompagner le développement des IMMEE par la formation des ressources humaines nécessaires et le doter des outils structurants du marché de l'emploi et de la formation, il a été décidé le lancement de l'étude d'identification de ses besoins en compétences et l'élaboration d'un référentiel des métiers et compétences», précise le ministère.

Comme pour les autres secteurs (transports, agroalimentaire et paramédical), le prestataire retenu aura à organiser un atelier de gestion axé sur les résultats. Ce dernier sera organisé afin que tous les responsables concernés puissent appréhender les données et les résultats attendus du projet et en partager la même compréhension.

L'atelier interviendra avant le démarrage des activités du projet pour clarifier les responsabilités des différents intervenants en les faisant participer à la définition des résultats escomptés et des indicateurs de mesures de l'atteinte de ces résultats. Le consultant devra mener par ailleurs une étude sectorielle pour les métiers des IMMEE. Celle-ci comprendra plusieurs volets, dont l'identification des fonctions de travail, la recherche sur la formation existante et un constat d'adéquation et recommandation d'actions. Le tout assorti de la réalisation d'un référentiel des métiers et compétences spécifique au secteur. Le travail ainsi mené devra aboutir à l'élaboration d'un plan de formation pour le secteur avec la détermination des mesures préalables et d'accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre. ■

La stratégie de développement des IMMEE s'articule autour de trois axes : l'intégration industrielle, la compétitivité et le développement de l'offre exportable.